



FSU

Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire

Flash Info
corps de l'environnement

INFORMATION RAPIDE AUX AGENTS DU CORPS DE L'ENVIRONNEMENT N°03 12/02/2009

PROMOTIONS - MUTATIONS

RENCONTRE SYNDICATS ADMINISTRATION

10 FEVRIER 2009

Présents :

SNE-FSU : Clotilde Sagot (PNEcrins) ; Jean-Marc Marsollier (ONCFS) ; Philippe Gilles (ONCFS) ; Patrick Gindre (ONEMA) ; André Rival (PNCévennes).

CGT ; UNSA ; CGC.

Administration : E. Saffroy (chef du service gestion personnels techniques C et B du MEEDDAT) ; Mmes M. Bensaïd, C. Laurent, AM. Grouhel (bureau ATET 2 : gestion des corps environnement) ; S. Andreani (DRH ONEMA) ; N. Fisher (DRH adjointe ONCFS). Absents : parcs nationaux.

Cette réunion fait suite au boycott des CAP de fin 2008 et aux débats houleux lors de la CAP de janvier sur les promotions. A la suite de quoi le SNE-FSU et les autres syndicats représentés dans les CAP des corps environnement ont demandé à l'administration en place du MEEDDAT une réunion de travail, pour repartir sur des bases de négociation permettant d'établir les règles de gestion des corps de l'environnement pour les années à venir.

Deux sujets d'importance à l'ordre du jour : les promotions et les mutations.

I - Promotions

Retour sur les conditions des promotions 2008 : l'administration reconnaît qu'elle n'avait pas pris la mesure du contexte des corps de l'environnement, dont le fonctionnement ne correspond pas à celui de la majorité des corps du MEEDDAT.

Le SNE-FSU maintient son opposition au changement de critères : l'ancienneté doit rester un critère prépondérant tant que le pyramidage-cible n'est pas atteint dans tous les grades des trois spécialités des deux corps.

Nous demandons également un bilan de gestion des deux corps ATE et TE pour pouvoir discuter sur une base d'éléments concrets. L'administration s'engage à fournir ces données avant la discussion sur les promotions 2009.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales demandes du SNE-FSU et les réponses de l'administration.

Revendications du SNE-FSU	Réponses de l'administration
Pas de changement de critères de promotions tant que le pyramidage n'est pas atteint, surtout chez les ATE.	Réponse favorable pour conserver un peu plus d'importance à l'ancienneté pour les grades et spécialités qui n'ont pas atteint le pyramidage
Bilan de gestion des deux corps ATE et TE pour pouvoir discuter sur une base d'éléments concrets	Engagement de fournir ce bilan dès que possible et en tout cas avant la discussion sur les promotions.
Transmission aux représentants du personnel de TOUS les éléments nécessaires afin de permettre à vos représentants de remplir pleinement leur rôle de contrôle et de proposition (listes des agents promouvables, listes des agents proposés, dossiers,).	Accord de l'administration
Travail en amont des ressources humaines de chaque établissement pour bien préparer les promotions.	OK, avant chaque CAP préparatoire des EPA
Répartition des postes ouverts à la promotion en fonction du nombre d'agents promouvables dans les services.	accord sur la méthode
Sensibiliser les évaluateurs à l'importance de l'argumentaire, et faciliter leur travail en précisant le contenu des fiches d'évaluation en vue des promotions	OK, c'est aux DRH de faire ce travail dans les établissements auprès des équipes d'encadrement.
Revendications du SNE-FSU sur les critères de promotion pour l'avenir	Réponses de l'administration
Conserver l'importance de l'ancienneté, notamment pour les ATE	NON, l'ancienneté est un critère comme un autre et ne doit pas être prépondérante.
Prise en compte du parcours professionnel de l'agent, sur l'ensemble de sa carrière	OK, mais ne savent pas comment s'y prendre...
Ne pas pénaliser les agents anciens et expérimentés au profit de jeunes agents plus diplômés.	Equilibre à trouver pour préserver les possibilités d'accès de tous à une promotion.
Réunion au printemps pour une analyse objective du fonctionnement du corps, avec un bilan de gestion « photo de la situation actuelle ».	OK, mai ou juin 2009
Préciser les critères de promotion, dosage entre âge et ancienneté et classement par le service, parcours professionnel, manière de servir...	Pas de réponse claire pour l'instant.
Examen des promotions 2009 et 2010 à la CAP de décembre 2009, pour rattraper le retard	Pas d'engagement (« les délais sont très courts »), vise plutôt 2010.
Organisation d'une CAP supplémentaire en 2010 si examen des promos 2009 et 2010 pas possible fin 2009	OK, engagement ferme pour réguler la situation en 2010 si pas possible en 2009.

II - Mutations :

L'administration rappelle les règles actuelles, définies dans la circulaire de 2005. En particulier les demandes de mutation ne sont examinées que lorsque l'agent a une ancienneté d'au moins deux ans sur son poste (3 ans pour une première affectation suite au concours, en comptant l'année de stage), sauf demandes des représentants du personnel ou circonstances exceptionnelles justifiées par un dossier étayé.

Le SNE-FSU formule les demandes suivantes pour l'évolution des règles de gestion des mutations :

- les demandes de mutations pour rapprochement de conjoint, ou pour raisons médicales liées à l'agent ou à sa famille proche, doivent être considérées comme des circonstances exceptionnelles permettant de déroger à la règle des 2 ans, y compris pour les agents en première affectation.
- le rapprochement de conjoint doit permettre à l'agent d'arriver sur un poste le plus proche possible dans le département de la résidence familiale, (ou les départements limitrophes).

Discussion ensuite sur les conditions du rapprochement de conjoint et les raisons médicales : accord général sur le fait que les dossiers doivent être étayés et complets, et que les demandes de rapprochement familial, de conjoint ou pour raisons médicales doivent présenter une cohérence entre les postes demandés et le souhait exprimé par l'agent concernant le lieu d'arrivée (importance prépondérante du choix géographique des postes demandés en fonction du lieu d'arrivée souhaité).

Est évoqué le problème dans des départements « sinistrés » en sous-effectifs chroniques, du passage rapide sur ces postes d'agents demandant des mutations très rapidement.

Le SNE-FSU rappelle sa demande de recruter à la hauteur du plein emploi, pour combler les vacances de postes, et le besoin d'organiser des concours d'ATE et de TE en 2009 pour rattraper le retard pris par l'administration (encore un !). Avec un plein emploi, les postes seront pourvus et le travail de terrain pourra enfin être réalisé correctement. L'administration s'engage à organiser un concours en 2009 sur le seul corps ATE et espère organiser un voire deux concours en 2010 (TE et peut-être ATE). Le SNE-FSU demande une accélération du processus, notamment l'organisation de deux concours en 2009 avec la mise en adéquation des besoins de formation (donc des recrutements à l'Ifore et la mise à niveau de ce service !).

Accord unanime sur la nécessité du travail des services RH de tous les établissements en amont des CAP pour préparer les mutations. De ce point de vue, nous déplorons le fonctionnement disparate des parcs nationaux (avis défavorables non motivés contrairement à la circulaire, classements des agents non motivés, convocations orales des agents à des entretiens « d'embauche »....).

Le SNE-FSU demande à l'administration d'exercer pleinement son rôle de tutelle, pour une gestion plus homogène des agents dans l'ensemble des établissements. Cela peut aussi supposer un soutien technique auprès des services RH des établissements, surtout les plus petits.

Il a également été question des détachements sur lesquels nous reviendrons dans un prochain flash.

Conclusion : encore beaucoup trop de retard, même si on note une progression dans la méthode de gestion et une volonté d'avancer de la part de la nouvelle équipe qui a en charge la gestion des corps de l'environnement.

Seuls des signes positifs de la part du MEEDDAT, pour un bon suivi du déroulement des carrières, pourront apaiser la colère des agents, vis à vis de leur tutelle.

A noter que le SNE-FSU et la CGT se sont souvent retrouvés sur les mêmes revendications au cours de cette réunion.